

# CONVENTION COLLECTIVE 2020-23

## PARTICULARITÉS EN CLSC et CHSLD

### TITULARISATION

**Titularisation à 3 jours par semaine**

**Titres d'emploi visés :**

- Agent.e de relations humaines,
- Édicateur.trice,
- Psychoéducateur.trice,
- Psychologue,
- Technicien.ne en éducation spécialisée,
- Titres d'emploi œuvrant dans le centre d'activités d'électrophysiologie
- Titres d'emploi œuvrant dans les centres d'activités de l'imagerie médicale,
- Travailleur.euse.s sociaux.ales

**Critères permettant à une personne de s'exclure de la titularisation sont prévus.**

**L'application doit être convenue avec l'Employeur**

### ENGAGEMENTS

#### GOUVERNEMENTAUX

1.9M\$ à travers le Québec pour la reconnaissance de la contribution des physiothérapeutes

Comité national de négociation est responsable du déploiement des sommes

### FRAIS DE STATIONNEMENT

Frais de stationnement au port d'attache de la personne salariée sont remboursés lorsque la personne a un véhicule requis dans l'exercice de ses fonctions.